

Date de publication : 14 mars 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240201-DE240201GES0210-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02-10

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

(dont 3 pouvoirs)

**Objet : *Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ccmdl et la Commune – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur***

- **L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 1er février, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

**Absents excusés :**

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien

ROY Jean Sébastien

Il est rappelé que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes

Date de publication : 16 mars 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240201-DE240201GES0210-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu.

Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement. Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin 2024, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024 et portant sur les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

**Le Conseil Municipal :**

*Vu le projet d'avenant n°1 à la convention*

*Après en avoir délibéré :*

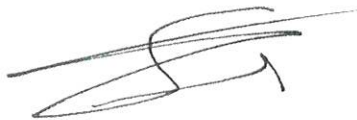
**à l'unanimité, 25 voix pour et 0 contre**

- 1) **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ccmdl et la Commune – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**La/Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

